

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|--------------------------------------------------------|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="radio"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0021868

202999

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

6622

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

EZZATI Mimo

Date de naissance :

21/06/1968

Adresse :

81 Rue Moussa Ben

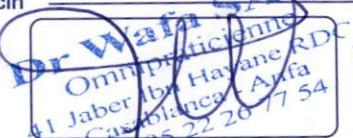
Tél. :

0661314394

Total des frais engagés : 939 + 100 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

10/04/2024

Nom et prénom du malade :

Dr EZZAKI Mimo

Age :

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Diabète + hypertension + Anémie + surcharge

Affection longue durée ou chronique :

ALD ALC Pathologie : Diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Diabète + hypertension + Anémie + surcharge

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel/communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

10/04/2024

Signature de l'adhérent(e) :

DR EZZAKI MIMO

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/04/24	C		1000dh	<i>DR 13/04/24 41 Jaber Ibn Hayan Casaablanca Tél : 0522 26 77 54</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Pharmacie du Dr Jaber 27, Rue Hassan Benou Noussair Gedidha - Casablanca Tel : 0522 26 42 12</i>	10/04/24	932.20

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX	
ODF PROTHESES DENTAIRES				MONTANTS DES SOINS	
DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE					
H	25533412	21433552			
D	00000000	00000000			
B	00000000	00000000			
G	35533411	11433553			
[Création, remont, adjonction]					
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession					
I PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				DEBUT D'EXECUTION	
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				FIN D'EXECUTION	

Horloge
heures

I PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Wafa SAIB

Omnipraticienne

Diplôme universitaire en diabétologie

Spécialiste en médecine de sport

Gynécologie médicale-suivi de grossesse

Echographie

Ancien médecin chef du C/S rue des anglais



الدكتورة وفاء صائب

الطب العام

دبلوم جامعي في داء السكري

اختصاصية في الطب الرياضي

طب النساء - تتبع الحمل

الفحص بالصدى

سابقاً طبيبة رئيسية بالمركز الصحي درب الإنجليز

Casablanca, le 10/04/21 الدار البيضاء، في

N° EZZAKI . MINA

18,00 K3

1 ADDO 830 mg

N° S

33,40 x 3 prise

2 x

N° 3

1 ALPHAGLICO 20,5 mg

3,00 x 0,25

N° 3

1 19,20 1 cp le

500

N° 3

1 EXIDER 1

204628

N° 3

1 76,00 x 21 cp le

500

N° 3

1 A 21 X 500

204696

N° 3

1 109,20 1 ponce

N° 1

N° 3

1 Logorex 25 mg

204696

N° 3

1 Dr. Wafa SAIB

N° 1

N° 3

Rue jabir Ibnou Hayane 41 RDC Casablanca Anfa / زنقة جابر بن حيان 41 البيضاء أنفا /

الهاتف : 05 22 26 77 54

M& FOX
IXOR 20mg (2 pochettes)
110.00 1 prise le mat. N°3
5260

D-Cure 25.000
Savp 500



~~5 = 932.10~~

Dr Wafa SAIB
Omnibrutierme
41 Jaber Ibn Hayyaan B.P.C
Casablanca
Tel: 05 22 26 77 54



Pharmacie FOUCAUD
27, Rue Moussa Ben Noussair
Gauthier - Casablanca
Tel: 05 22 28 42 12

0,5mg

28 Comprimés sécables
Voie orale



Alpraz[®]
Alprazolam

<input type="checkbox"/>					
DURÉE	MATIN	MIDI	SOIR	AVANT APRÈS	
$\frac{1}{2}$					



LOT

292429

MMR

08 2026

ADD

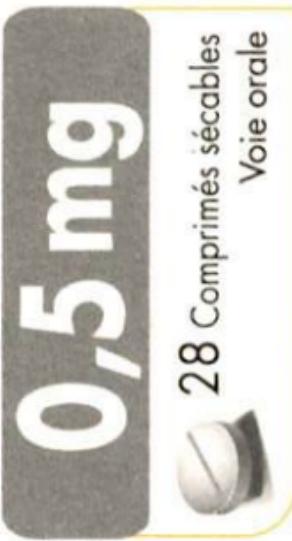
35 70



سوطيمما
othema

Alpraz[®]

Alprazolam



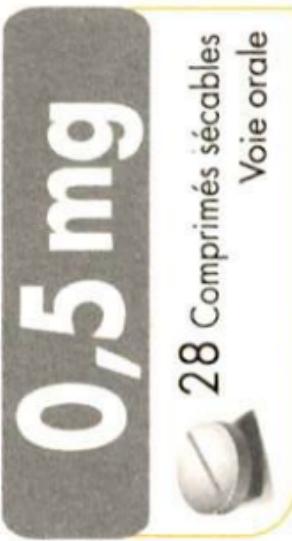
LOT 223082 1
EXP 09 2025
PPV 35 • 70



سوطيمما
othema

Alpraz[®]

Alprazolam



<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DURÉE	MATIN	MIDI	SOIR
4	C	C	G

LOT 223082 1
EXP 09 2025
PPV 35 • 70



SMB



AMM N° : 279/20dmp/NR0d

108, Rue Pierre Pariet, Casablanca, Maroc.

Les Laboratoires ERGO MAROC
Importé par : ERGO MAROC

D-CURE[®] AMPOULE

4 ampoules buvables

Vitamine D3
Cholecalciferol 25 000 UI

PPV : 52,60

LOT : 23J26D

EXP : 10/2025

20 mg

EXIDEP®

Escitalopram

Voie orale



30

**Comprimés
enrobés**

EXP :

Lot N°

PPV

LOT : 22007

PER : 10/24

PPV : 190 DH 70



850

رادیو
میتوور مین

• مضاد للسكري

30

طردوا ملبيسا
عن طردة، الفه

LOT : 4759
PER : 11.25
P.P.V : 19 DH 00

850

رادیو
میتوور مین

• مضاد للسكري

30

طردوا ملبيسا
عن طردة، الفه

LOT : 4759
PER : 11.25
P.P.V : 19 DH 00

850

رادیو
میتوور مین

• مضاد للسكري

30

طردنا ملبيدا
عن طردة الفمه

LOT : 4759
PER : 11.25
P.P.V : 19 DH 00

28



20

جیکس!

جیکس!

®

IXOR® 20 mg 28 comprimés effervescents

PPU 118DH50

EXP 06/2025
LOT 35026 2

Laprophane

لابروفان

28



٢٠ ملجم

جهاز محتوى

اكسور®

®

IXOR® 20 mg 28 comprimés effervescents

PPV 118DH50

EXP 04/2025

LOT 33014 5

laprophane

لابروفان

28



٢٠ مل

جهاز انتقالي

جهاز

®

IXOR® 20 mg 28 comprimés effervescents

XXXXXX XXXXX XXXXX

EXP 09/2025

PPV:110DH80

LOT 39020 1